

BARDONNEX INFORMATION



Future crèche de Troinex

L'actualité communale

Apéritif 24.06.23 à 11h30, ch. des Forches, Croix-de-Rozon P.2

Petite enfance : augmentation de l'offre de places en crèche P.3

Soutien aux entreprises formatrices de Bardonnex P.5

Le mot du comité

Tous les deux ans, lors de notre assemblée générale, il est de coutume de changer de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir d'exercer ce poste auprès de vous et vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée. Cette année fut la première occasion pour notre AG de se tenir sous la bannière « LE CENTRE ENTENTE BARDONNEX ».

Notre Nouveau Comité se compose dorénavant de VÉRONIQUE CRETENAND au poste de Présidente, THEO CANCELA au poste de secrétaire, NATHALIE POTET en qualité de membres permanents. Je resterai active dans le Comité également, en qualité de vice-présidente, car les mois prochains vont être chargés d'actualité communale.

Lors de cette AG nous avons pu remercier notre Exécutif ainsi que chacun de nos élus, pour leur travail et investissement tout au long de l'année, ainsi que le groupe du Journal Bardonnex Information pour leur engagement.

Nous profitons également de cette occasion pour remercier infiniment ANDRE CRETENAND et PASCAL MENU, qui pendant près de 30 ans, ont œuvré excellemment en cuisine à chacune de nos manifestations.

Leurs successeurs désormais, Bernard Boymond et Christophe Cortiglia, ont su relever le défi en nous proposant un

délicieux repas-surprise. La soirée fut très dynamique et chaleureuse grâce à vous tous.

Soulignons encore qu'au lendemain des élections cantonales, notre jeune membre du Centre, THEO CANCELA, a assuré un très bon score pour sa première candidature. Nous formons tous nos vœux pour son avenir.

Merci à tout le Comité qui m'a soutenue durant ces deux ans afin de poursuivre et partager les valeurs de notre Parti.

Merci à Vous Tous

Vive le Centre

Vive Bardonnex

Sylviane Schrag,
vice-présidente Le Centre Entente

Agenda Le Centre Entente Bardonnex



Apéritif Le Centre Entente, à Landecy le 11 février 2023

La tenue de nos apéros se poursuit.

Nous serons présent.e.s le :

- 24 juin 2023 au chemin des Forches
à La Croix-de-Rozon à 11h30

N'hésitez pas à venir passer un moment convivial pour partager un apéro, rencontrer les élu.e.s du Centre et Entente de Bardonnex, nos sympathisant.e.s et nos membres. Ces rencontres sont l'occasion pour chacune et chacun d'entre vous de venir partager vos idées, vos projets et vos souhaits concernant votre commune.

Ci-après la date de notre caucus qui se déroule à la laiterie (sur le site de la ferme) le :

- 14 juin 2023 à 18h30
suivi du traditionnel repas des familles/ami.e.s

Bien que réservés aux membres sympathisants et/ou cotisants, vous avez la possibilité de nous contacter info@bardonnex.le-centre.ch si vous êtes intéressé à assister à l'un de nos caucus.

Le repas des familles/ami.e.s qui aura lieu dès 19h30 le 14 juin est ouvert à toutes et tous qui souhaitent venir. Apportez vos grillades-salades-desserts et votre vaisselle. Les boissons seront à disposition sur le lieu (boissons payantes).

Le lieu de notre repas sera communiqué ultérieurement.

N'hésitez pas de suivre l'actualité de notre groupe sur le site <https://bardonnex.le-centre.ch>

Le comité du Centre et Entente de Bardonnex se réjouit, tout comme ses élu.e.s, de vous rencontrer nombreuses et nombreux à ces différentes occasions et moments de partage.

Pour le comité
Véronique Crettenand
Présidente du groupe Le Centre Entente



Point de vue

Petite enfance : augmentation de l'offre de places en crèche

Le groupe du Centre est heureux, même très heureux. L'un de nos objectifs de campagne, à savoir l'augmentation de l'offre de places en crèche - inscrit dans notre programme électoral – a, en effet, magnifiquement abouti.

Dès la rentrée prochaine notre commune va doubler le nombre de places en crèches mises à disposition de notre population. Nul doute que cela va apporter un sacré bol d'air à tous les parents qui sont en recherche de solutions de garde.

C'est grâce à un partenariat noué de longue date avec la commune de Troinex que nous sommes en mesure aujourd'hui d'élargir et d'enrichir notre offre en places de crèche.

Troinex a vu sa population considérablement augmenter avec l'important développement immobilier des Crêts. Il a donc été décidé de construire une crèche, ce qui corrélativement s'est révélé être une magnifique opportunité pour

notre commune dans la mesure où plusieurs places pouvaient nous être réservées. Forts des nombreux échanges entre nos deux Exécutifs, nous avons pu réserver dix places dans leur future institution pour les enfants et les familles de Bardonnex.

Ainsi, dès la rentrée 2023, la commune de Bardonnex sera en mesure de doubler son offre, avec 9 places à la crèche



Crédit photo: www.troinex.ch Crèche de Troinex



**CARROSSERIE
H. CHEVROT**
Henri Chevrot
Véhicules de remplacement

Route de Saconnex-d'Arve 165
1228 Plan-Les-Ouates
h_chevrot@hotmail.com
022 771 21 80
079 206 52 17



BOYMOND S.A.R.L.
ÉLECTRICITÉ

Chemin des Epinglis 21
1257 La Croix-de-Rozon

- Courant fort et courant faible
- Téléphone, VOIP, Réseau
- Télévision, IPTV, Vidéo surveillance
- Service dépannage

022 771 17 97
info@boymond.ch www.boymond.ch

4

de la Cigogne à Veyrier ainsi que 10 places à la crèche de Troinex. Cette offre est encore complétée par les prestations proposées par l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest, qui propose un accueil par le biais de mamans de jour.

Désormais les enfants de la commune bénéficieront d'un accueil personnalisé, tant en crèche que chez une maman de jour et pourront développer leurs premières compétences sociales extérieures à la famille dans un environnement adapté, professionnalisé et sécurisé.

Il est important de souligner qu'en terme de financement, l'impact sur le budget communal est conséquent. En effet, l'engagement financier s'élève entre CHF 33'000.- et CHF 35'000.- pour l'occupation d'une place en crèche, par enfant et par année. Ceci, indépendamment de la participation des parents aux frais d'écolages de leur enfant. Cependant, il est impossible de chiffrer le bénéfice de cet investissement

pour les enfants et leurs familles sachant qu'une crèche est un lieu d'amusement et d'éveil pour l'enfant dans lequel il aura son premier contact avec la vie en société.

Les répercussions sur l'économie sont par ailleurs tout à fait réjouissantes et réelles, comme le démontre une étude scientifique publiée en septembre 2020 par la Jacobs Foundation, sous le titre de « Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance : Éclairage sur leur utilité pour l'économie nationale ».

Il est donc important que les collectivités assument leur responsabilité. A cet égard, le groupe du Centre est particulièrement satisfait de l'augmentation des places en crèche pour les familles de Bardonnex, dont il avait fait l'une de ses priorités lors de sa campagne électorale.

Béatrice Guex-Crosier, Maire

Budget communal : comptes 2022

La Commune de Bardonnex a publié ses comptes annuels pour l'année 2022, démontrant un excédent de revenus de plus de 1,6 million.

Cet excellent résultat est dû principalement à une augmentation des recettes fiscales ainsi qu'à la réévaluation de la valeur de la Halle artisanale.

Par ailleurs, les coûts de fonctionnement ont été maîtrisés afin de respecter le budget voté.

Le groupe du Centre et Entente entend continuer pleinement dans cette tendance positive afin que les projets à venir, tel que celui de la nouvelle école, ne pèsent de trop sur le ménage communal.

Béatrice Guex-Crosier, Maire



Aurélien Lacraz
t. 078 726 77 07
e. aurelcc@hotmail.com
Vendange mécanique,
travaux viticoles et agricoles



1257 Bardonnex

UNI-VERT PAYSAGISTES SA



Entretien parcs & jardins - Tailles - Créations
Chemin des Epinglis 21 - 1257 Bardonnex
+41 79 413 55 20
thierrymonnat@bluewin.ch



Halle artisanale chemin des Epinglis 21

Echos des conseillers.ères

Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 30'000.- destiné à soutenir les entreprises formatrices de Bardonnex

Tel est le titre de la délibération que notre groupe a soumis lors du conseil municipal de février. L'objectif de ce texte est de soutenir les entreprises locales, déjà bien éprouvées par la crise du Covid, puis par la crise énergétique, ainsi que de renforcer la formation de nos jeunes, qui peinent à trouver des places d'apprentissage et se retrouvent sans perspectives professionnelles.

Être une entreprise formatrice, c'est s'engager à transmettre un savoir-faire, encadrer et accompagner une ou un jeune tout au long de son parcours et plus particulièrement sur sa place d'apprentissage afin qu'elle ou qu'il devienne une ou un professionnel. Avant de pouvoir engager une apprentie ou un apprenti, il est indispensable de détenir une attestation de formatrice ou de formateur d'apprenti. Celle-ci s'obtient en suivant une formation complète Edupro qui peut durer jusqu'à 40 heures. Ce temps mis à disposition par une entreprise représente un investissement important.

Dans le règlement joint à la délibération, le soutien financier que le groupe propose d'accorder à l'entreprise formatrice est de 2000.- et 1000.- supplémentaire pour chaque apprenti formé (2000.- si l'apprenti est bardonnésien).

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, tant que la délibération n'est pas votée, il n'y a pas moyen de connaître le nombre d'entreprises potentiellement intéressées par ces subventions. C'est pourquoi le groupe a décidé de proposer un montant intéressant pour aider l'économie locale et qui corresponde à la réalité du budget communal. Il appartiendrait ensuite à l'exécutif de finaliser ce règlement en fonction du nombre de demandes. S'il s'avère que le soutien est un succès auprès des entreprises et que le montant soit insuffisant, le conseil municipal pourrait alors voter un crédit supplémentaire.

Même si le projet de délibération a été bien accueilli au sein du conseil municipal quant au fond, il a été renvoyé en commission par la majorité quant à la forme. En effet le manque de précision concernant les besoins, rendait les montants avancés quelque peu hasardeux. Il en reviendra donc à la commission des finances de travailler sur ce sujet avant de pouvoir le faire remonter au conseil municipal et d'être voté à nouveau.

Benoit Gaud, conseiller municipal



BRILTOUNET
Route de Verbois 17 – 1288 Aire-la-Ville
Tél 022 343 55 55 – proprete@briltounet
www.briltounet.ch



A.S. BOIS sàrl
CHARPENTE - MENUISERIE
15, rte du Gratillet - 1257 Bardonnex
Mob. 079 816 60 66 - Tél. 022 771 33 00
Fax: 022 771 33 01 - info@asbois.ch

Anthony Sapey
www.asbois.ch

Plan Directeur Communal 2030 – une planification pour notre avenir



La commune de Bardonnex peut se féliciter du travail accompli en matière de Plan Directeur Communal 2030 (PDCOM). Le PDCOM 2030 est le fruit d'un travail de longue haleine débuté en 2015.

Ce plan directeur repose sur une analyse des enjeux du territoire, des atouts et des contraintes, ainsi que sur une concertation avec la population et les parties prenantes. Il est un document essentiel pour la commune car il définit les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire ainsi que de mobilité. En effet, le plan directeur aborde des sujets tels que la maîtrise du trafic de transit, le développement mesuré des villages, le maintien de l'espace agricole.

Il permet ainsi de planifier l'avenir de la commune à long terme, en prenant en compte les besoins et les attentes de la population.

Le PDCOM de Bardonnex 2030 est un document ambitieux et réaliste, qui permettra à la commune de se développer de manière durable et équilibrée non sans accorder une grande importance à la qualité de vie des habitants.

Lors de sa séance du 31 janvier 2023, le Conseil Municipal de Bardonnex a adopté le plan directeur communal.

Cette adoption marque une étape importante dans le développement de la commune de Bardonnex, qui dispose désormais d'un document de planification solide pour les années à venir. La réussite de la mise en œuvre du PDCOM dépendra de la mobilisation de tous et de notre capacité de travailler ensemble pour atteindre les objectifs fixés.

Anne Antille, conseillère municipale

Bardonnex a déjà un conseiller spécialisé dans la thématique environnementale !

Pour rappel, Le Centre et Entente de Bardonnex avait plébiscité cette délibération du 22 juin 2021 accordant un crédit supplémentaire de 15'000.- destiné à l'engagement d'un spécialiste en la matière. C'est CO-Objectifs 21 qui finalement a été mandaté pour cette mission.

Ce Bureau d'étude spécialisé dans la gestion des déchets et le management de projets en environnement agit en qualité de consultant pour les questions énergétiques (éclairage public, toiture solaire des bâtiments communaux, PAC), environnementales (cours d'eau, pollution, assainissement du bruit routier) et celles en lien avec le développement durable.

Parmi les démarches ponctuelles, CO-Objectifs 21 est le référent pour les manifestations, telles que la Fête des écoles, la Fête nationale, etc.

En 2023, le budget pour ce poste a doublé afin que la commune puisse bénéficier d'un accompagnement plus soutenu. CO-Objectifs 21 assure une permanence tous les vendredis matin à la mairie de Bardonnex.

C'est donc notoirement pour ces raisons que Le Centre et Entente de Bardonnex a refusé la motion du 13 décembre 2022 pour étudier la possibilité d'engager un-e délégué-e à la durabilité. De plus il nous a paru maladroit de proposer une telle motion alors que notre secrétaire général est sur le départ pour une retraite bien méritée dès 2024. L'arrivée d'un nouveau secrétaire général sera alors peut-être l'occasion d'étudier de nouvelles modalités organisationnelles.

Véronique Crettenand, conseillère municipale

EVARD SA
Arrosages automatiques - Irrigations diverses
Machines agricoles et horticoles

AGENCES
Fischer-Berthoud - pulvérisateurs
Regero - planteuses - générateurs à vapeur
K.U.L.T Kress - matériel binage - sarclage

Route du Prieur 57 - 1257 Landécy - T. 022 771 12 35 - F. 022 771 15 80
N. 079 449 38 20 - tevard@infomanlak.ch - www.evard-sa.ch

TP AUTOMOBILES
ACHAT-VENTE VOITURES D'OCCASIONS

55, av. des Communes-Reunies
1212 Grand-Lancy - Genève
Tél : +41.79.202.52.77

Repose en paix

Le 2 janvier **Odile Pelletier** est décédée à l'EMS des Châtaigniers. Elle était la maman de Yann Pelletier qui habite la Croix-de-Rozon depuis de nombreuses années.

Le 9 janvier **Yoan Grandjean** a rejoint les étoiles. Il était le fils de Caroline et Christian Grandjean, le petit fils d'Yvonne et Roger Grandjean et le neveu d'Eric. La famille Grandjean habite à la Croix-de-Rozon..

Le 1er février, dans sa 89ème année **Yvette Crottaz** est décédée. Elle était la maman, belle maman, de Claude (notre secrétaire général) et d'Anne Catherine, ainsi que grand-maman et arrière grand-maman de Mélanie et ses filles Jahia et Louise.

Le 22 février **Irma Burri - Dumrhauf** s'en est allée vers de nouveaux espaces. Elle était la maman et grand-maman d'Emmanuelle et Ambre. Irma était une membre active des seniors de notre commune.

Le 25 mars **Luc Dumont** quittait les siens. Il était l'époux de Brigitte et le papa, grand papa et beau papa d'Emilie et Ricardo, Géraldine, Tiago et leur fille Thaïs. Luc a été

très actif dans notre commune (foot, Paroisse). Il fait partie des nombreuses familles de notre commune Dumont, Dusonchet, Barthassat, Babel, Veuillet et Ménétrety.

Le 26 mars **Anna Griffon** a rejoint les étoiles. Elle avait 77 ans, habitait sur France et faisait partie de la Chorale du Cœur (seniors de Bardonnex).

Le 27 mars **Jeanine Mauris** était enlevée à l'affection des siens. Elle était l'épouse de Jean, la grand-maman et arrière grand-maman de Virginie Hinnen et ses enfants, Yohan et Virginie Vieille et leurs enfants. Toutes et tous habitent à Bardonnex.

..

Le 15 avril, âgé de 72 ans, **Gérard Dumont** a rejoint son frère Luc Dumont. Gérard a habité Croix-de-Rozon. Il a été bénévole à Festiverbant. Depuis quelques années, il était à l'EMS de Drize.



A tous ceux qui furent dans la peine nous disons notre sympathie et notre amitié.

Pierrette Sapey.

Élection cantonale

Merci pour votre soutien

Le 2 avril dernier avait lieu un événement d'importance primordiale pour l'ensemble de notre Canton et sa démocratie, celui des élections cantonales. Événement important aux yeux de seulement 37 % des électeurs de notre canton, soit un peu moins de 20 % de la population totale de celui-ci.

Les résultats de ces élections reflètent bien le profil des électeurs persistants, toujours plus attirés par les extrêmes. En fin de dépouillement, le résultat est plus que décevant pour notre parti qui avait pourtant gagné en ambition depuis son changement de nom. Pour ma part, présent sur la liste du Centre, parti de la famille et des compromis, je sors néanmoins très satisfait de mon résultat personnel à ces élections, 5'913 personnes m'ayant accordé leur confiance. Je suis 34ème sur les 66 candidats du Centre, 1er des moins de 30 ans sur la même liste, et 7ème

ex aequo sur notre commune avec Cyril Aellen (meilleur élu du canton sans compter les candidats présents également sur la liste du Conseil d'Etat).

Alors oui, le résultat pour notre parti est bien moins qu'espéré, mais je souhaite tout de même vous remercier pour votre soutien. J'ai eu la chance d'avoir un parti, une famille et des amis qui m'ont beaucoup soutenu durant cette campagne, et je leur en suis très reconnaissant. Très heureux également d'avoir pu participer à cette expérience enrichissante et forte de merveilleuses rencontres. Nous nous retrouverons pour de prochaines élections et, dans cette attente, participez nombreux aux élections fédérales du 22 octobre prochain.

Théo Cancela

FERBLANTERIE
ENTRETIEN DE TOITURES
JACKY PAHUD

1765, ROUTE DE FOIJAZ - 1257 CHARROT (GE) - TÉL. 022 771 17 09 - FAX 022 771 17 58

Contact technique
Pahud Jacques : jacky@jackypahud.ch / 079 200 74 33
Russi Grégory : gregory.russi@jackypahud.ch / 078 408 54 35

Administration
Pahud Yvette : yvette@jackypahud.ch / Pahud Lisa : lisa@jackypahud.ch

CEFIBAT
TOITURES s.à.r.l.

CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE
FERBLANTERIE ISOLATION ENTRETIEN

2, route de Fojiaz - 1257 Charrot
T 022 736 37 40 - www.cefibat.com

Votation 18 juin 2023

Réforme de la fiscalité immobilière

La loi 13030 sur l'estimation fiscale des villas et PPE non locatifs (villas et PPE) fixe la réévaluation périodique de ces immeubles pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID.

Ce projet s'inscrit à la suite du refus d'entrée en matière par le Grand Conseil des projets de loi du Conseil d'Etat sur le même objet (« train de lois LEFI » du 9 septembre 2020 – PL 12773 et 12774). Ces projets déposés par le Conseil d'Etat conduisaient à une augmentation massive d'impôt, inacceptable pour la majorité du parlement.

La loi 13030 a donc clairement pour objectif de régler la situation de l'évaluation fiscale des villas et PPE occupés par leurs propriétaires, à la fois de manière transparente et conforme à la législation fédérale en préservant à tout le moins la neutralité fiscale

Il est indéniable que l'application non uniforme de la législation genevoise sur la fiscalité immobilière a conduit à des inégalités de traitement problématiques : il existe une différence de traitement entre propriétaires immobiliers, toujours imposés à la valeur vénale, et certains propriétaires immobiliers ; surtout, il existe une inégalité de traitement entre nouveaux propriétaires d'immeubles ayant fait l'objet d'une réévaluation récente suite à un transfert de propriété et anciens propriétaires d'immeubles n'ayant jamais été réévalués en l'absence de transfert.

Pour tenir compte de cet objectif ainsi que de l'invitation faite au législateur par la Chambre Constitutionnelle de la Cour de justice de majorer l'estimation fiscale des anciens immeubles, c'est-à-dire des immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une réévaluation récente du fait par exemple d'une vente, la loi 13030 propose d'augmenter les valeurs fiscales de 12%. Par ailleurs, la valeur fiscale des immeubles est indexée, chaque année, à l'indice genevois des prix à la consommation. L'indexation annuelle ne peut toutefois pas excéder 1%. Il est précisé que l'Etat garde la possibilité de procéder à une estimation des immeubles de manière



individuelle à l'échelle du Canton. Enfin, pour rendre la législation genevoise conforme aux exigences de la LHID qui prévoit que les cantons prélèvent un impôt sur les gains immobiliers, d'une part, et à son article 12 alinéa 2 que « toute aliénation d'immeubles est imposable », la loi genevoise fixe une imposition minimum de 2% au titre de l'IBGI après une détention de plus de 25 ans.

Dans le but d'assurer la neutralité fiscale de la nouvelle loi, mais également de diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, deux mesures de compensation sont prises : la première est la diminution de l'impôt immobilier complémentaire pour les propriétaires occupant leurs immeubles ; la seconde est la baisse de 15% du taux de l'impôt sur la fortune et de l'impôt supplémentaire sur la fortune.

En réalité, derrière les beaux discours sur la « nécessité de se conformer au droit fédéral pour mettre fin aux inégalités », la gauche entendait procéder à une augmentation massive d'impôts supportée, de surcroît, par une petite catégorie de la population.

Avec cette loi 13030, la majorité du Parlement a réussi à présenter une loi conforme au droit fédéral, tout en combattant toute hausse d'impôt. C'est ce qui dérange la gauche qui a donc lancé le référendum.

Sébastien Defaye, député au Grand-Conseil, membre de la commission Fiscale.



Soutenez notre Journal !

Merci d'envoyer vos dons à
IBAN CH19 8080 8007 9458 9192 0

Groupe DC Entente Bardonnex.

Réf Journal Bard Info

Nous vous en remercions
chaleureusement !